



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 164 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

Arrêté N °2013280-0013 - Arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Île- de- France et Outre- mer 1

Direction interrégionale des douanes d'île de France

Arrêté N °2013282-0002 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile de France, en matière d'ordonnancement secondaire/ BOP DI 6

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2013282-0003 - Arrêté n ° 2013-093 portant subdélégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, à Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts- de- Seine 10

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013182-0151 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Marie JASOR, Roseline LAUBENEAU, Joseph VIDALLET, Stéphane PISTRE, Alexandre BACCHIERI- STADLER, Dorothée DEVEAUX, Anthony HERIAT, Anne HINSCHBERGER, Eric LE VAN QUANG, Florence ROLLAND, Sébastien SABAU, Mohamad NAIM, Yves SAGGIOVITZ, Clément TANGUY, Alain TRAN 17

Arrêté N °2013182-0152 - Arrêté portant délégation de signature à Pascal ORY, Annie GOURET, Bertrand GRELLIER, Hélène DE MONTLAS, Karine MARTIN, Viviane MERIN, Céline PURAVET, Véronique ADOLPHE, Hugues BENARD, Dominique DALOD, Sébastien DAUBARD, Caroline DE LANFRANCHI, Patrick GUILLIER, Sandrine KUHN, Stéphane LAPEYRE, Aude PAYAN, Emilie PETRY, Béatrice ROBIN, Corinne THILLOY 20



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013280-0013

**signé par
Autres signataires**

le 07 Octobre 2013

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

Arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Île-de-France et Outre-mer



**DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
ILE DE FRANCE — OUTRE-MER**

ARRETE n°7623-2013

PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE L'INTERREGION ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 de la garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de Monsieur Eloy DORADO en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Île-de-France – Outre-Mer, pour une durée de cinq ans à compter du 7 janvier 2013.

VU l'arrêté n°2013042-0002 du 11 février 2013 portant délégation de signature à Monsieur Eloy DORADO, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Île de France – Outre Mer, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2013042-0002 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eloy DORADO, subdélégation de signature est donnée

à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur interrégional adjoint	M. Xavier Mauratille
75	Directeur interrégional adjoint	M. Jean Menjon
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières	M. Thierry Joseph
75	Directrice des Ressources Humaines	M ^{me} Catherine Frenot
75	Directrice des Politiques Educatives et de l'Audit	M ^{me} Marie Broutin
75	Directeur adjoint des ressources humaines	M. Franck Mainas
75	Directeur des Affaires Financières	M. Nicolas Guillo
75	Chef de l'Unité Equipement	M. Jean-Pierre Bourgogne

D.I.R.P.J.J.

14, rue FROMENT
75011 PARIS

Téléphone : 01 49 29 28 60

Télécopie : 01 49 29 28 65

E-mail : dirpjj-idf-om@justice.fr

Arrêté N°2013280-0013 - 14/10/2013

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
91	Cheffe de section de l'Unité de Gestion Comptable	M ^{me} Brigitte Dellac
91	Chef de section de l'Unité de Gestion Comptable	M. Moïse Massamba
91	Chef de section de l'Unité de Gestion Comptable	M. Kalidou Timéra

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur territorial	M. Dominique Guéry
75	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Martine Serra
75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Esther Klibaner
77	Directeur territorial	M. Denis Colinet
77	Directeur territorial adjoint	M. Max Soulié
77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Marianne Zimmer
78	Directeur territorial	M. Félix Adamczyk
78	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Michèle Lacroix
78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Elisabeth Montadat
91	Directeur territorial	M. Salem Kessar
91	Directeur territorial adjoint	M. Patrice Bertrand
91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Patricia Ménard
92	Directeur territorial	M. Francis Saint-Martin
92	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Sylvie Vella
92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M. Louis-Dominique Chasse
93	Directeur territorial	M ^{me} Mireille Higinnen-Bier
93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M. Frédéric Bérard
94	Directrice territoriale	M ^{me} Catherine Mathieu
94	Directeur territorial adjoint	M. Jean-Marc Peyrot
94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M. Jean-Luc Thiébo
95	Directeur territorial	M. Bernard Huleux
95	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Virginie Kalifa
95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Rose Berthelot

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions faisant l'objet de l'article 2 de l'arrêté n° 2013042-0002 susvisé.

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2013042-0002 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eloy DORADO, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Sylvie Lancia
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Chantal Lauper
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Cathy Lequette
91	Gestionnaire CHORUS	M. Anthony Dellac
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Anne-Sylvie Domingues
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Olivia Djiko
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Djouhar Badin
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Estelle Massamba
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Guilène Laneau
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Djamilla Mazouni
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Sabrina Feras
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Marie Liliane Wolo
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Jacqueline Nunes
91	Gestionnaire CHORUS	M. Thierry Berthon
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Laurence Terrier
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Christine Delaherche
91	Gestionnaire CHORUS	M ^{me} Michèle Milard
91	Gestionnaire CHORUS et secrétaire	M ^{me} Manon Boudérique

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté n° 2013042-0002 susvisé pour les actions suivantes :

- la certification du service fait :
- la saisie des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception :
- la saisie des demandes de paiement.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 2013042-0002 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eloy DORADO, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur interrégional adjoint	M. Xavier Mauratille
75	Directeur interrégional adjoint	M. Jean Menjon
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières	M. Thierry Joseph
75	Directrice des Ressources Humaines	M ^{me} Catherine Frenot
75	Directrice des Politiques Educatives et de l'Audit	M ^{me} Marie Broutin
75	Directeur des Affaires Financières	M. Nicolas Guillo
91	Cheffe de section de l'Unité de Gestion Comptable	M ^{me} Brigitte Dellac
91	Chef de section de l'Unité de Gestion Comptable	M. Moïse Massamba
91	Chef de section de l'Unité de Gestion Comptable	M. Kalidou Timéra

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions mentionnées aux articles 1, 3 et 4 de l'arrêté n° 2013042-0002 susvisé.

Article 3

Une ampliation de cet arrêté est adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2013009-0027 du 9 janvier 2013.

Article 5

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Île-de-France et Outre-Mer et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 7 octobre 2013,

Pour le préfet et par délégation

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013282-0002

**signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France
le 09 Octobre 2013**

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de
Monsieur Philippe GALY, directeur
interrégional des douanes d'Ile de France, en
matière d'ordonnancement secondaire et pour
le BOP DI

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Gérard QUESADA, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chargé de mission au pôle logistique et informatique,
- Monsieur Jean-Louis TEIL, inspecteur régional de 1^{ère} classe fonctionnel, secrétaire général de la direction interrégionale,

- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, adjointe au chef de la division des services opérationnels et secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 2^{ème} classe, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Nicolas BOUR, contrôleur de 2^{ème} classe au service de la comptabilité,
- Monsieur Patrick BARUSSEAU, inspecteur, chef du service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Anne LAMY, inspectrice régionale de 2^{ème} classe au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Marie-Laure DULLIER, inspectrice au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 2^{ème} classe, chef du service technique automobile,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes d'ordonnement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

L'arrêté n° 2013050-0001 du 19 février 2013 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnement secondaire est abrogé.

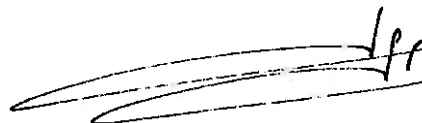
.....

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 9 octobre 2013

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. GALY', written over a horizontal line.

Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013282-0003

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 09 Octobre 2013

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

Arrêté n ° 2013-093 portant subdélégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, à Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts- de- Seine

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

ARRETE n° 2013-093
portant subdélégation de signature
de Monsieur Laurent Vilboeuf,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile-de-France

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 31 mars 2011 portant nomination de Monsieur Pierre-André PEYVEL, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire conjointe du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministère de l'économie, des finances et d l'industrie en date du 18 octobre 2011

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu le décret ministériel du 5 septembre 2013 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre-André PEYVEL, préfet hors classe, à partir du 5 octobre 2013

Vu le décret du 9 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Christian POUGET, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II) ;

Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral n° MCI n° 2013-54 du 5 octobre 2013 par lequel le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 13 avril 2012 nommant Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France et est chargée des fonctions de responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} juin 2012.

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région d'Ile-de-France, dans les domaines suivants relevant de la compétence du Préfet des Hauts-de-Seine, et ce à compter du 1^{er} juin 2012.

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
1. Salaires	1.1 Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et 8 R3232-3 et 4 CT
	1.2 Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et 8, R3232-6 du CT
2. Conseillers des salariés	2.1 Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	articles D1232-4 et -5 CT
	2.2 Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D1232-7 et 8 CT
	2.3 Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	article L1232-11 CT
3. Négociation salariale	3.1 Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental	Article D2261-6 du CT
4. Conciliation	5.1 Procédure de conciliation	Articles L 2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT
5. Entreprises solidaires	5.1 Agrément des entreprises solidaires	Article R3332-21-3 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
6. Apprentissage alternance	6.1 Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à L6225-3, R6223-16 et R6225-4 à R6225-8 CT
7. Main d'œuvre étrangère	7.1 Autorisations de travail	articles L5221-2 et L5221-5 CT
	7.2 Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 à R313-10-4 du CEDESA
8. Placement au pair	8.1 Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	accord européen du 21/11/99 circulaire 90.20 du 23/01/99
9. Emploi	9.1 Convention conclue avec des entreprises de – de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	Article R1143-1 CT
	9.2 Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel	articles L5122-1, R5122-1 à R5122-29 CT
	9.3 Autorisation préalable de placement de chômage partiel	R5122-2 à R5122-5 CT
	9.4 Convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en chômage partiel	articles L5122-2, D5122-30 à D5122-51 CT
	9.5 Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	articles L 5111-1 à 3, L5123-1 à 9, L1233-1-3-4, R5112-11, et L 5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08, R5123-1 à 41
	9.6 Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18
	9.7 Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3, D5121-4 à D5121-13
	9.8 Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences	Article L5121-1, L5121-2, D. 5121-1 à D5121-3
	9.9 Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	D2241-3 et D2241-4 CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
9. Emploi	9.10 Dispositifs locaux d'accompagnement	circulaires DGEFP 2002.53 du du 10/12/02 et 2003.04 du 04/03/03
	9.11 Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	articles L7232-1 et suivants CT
	9.12 Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles L5132-2 et L5132-4,5,7,8,15,16, R5132-4,5 et 6, 15 et 16 R5132-22, 23, R5132-32 et 33 , R5132-36, R5132- 38 à 43 R5132-44 à 47
	9.13 Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)	loi 78-763 du 19/07/78 modifiée, décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993
10. Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi	10.1 Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	articles L5426-2 à L5426-9, R5426-1 à R5426-17 CT
11. Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap	11.1 Sanction administrative pour non respect de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap	articles L5212-5 et L5212-12 CT
	11.2 Obligation d'emploi et versement d'une contribution annuelle	articles R5212-1 à R5212-11 et R5212-19 à R5212-31 CT
	11.3 Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs en situation de handicap	articles L5212-8 et R5212-12 à R5212-18 CT
12. Travailleurs en situation de handicap	12.1 Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs en situation de handicap	articles L5213-10 et R5213.33 à R5213-38 CT
	12.2 Attribution primes de reclassement	articles L5213-4 et D5213-15 à D5213-21
	12.3 Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage	articles L6222-38, R6222-55 à R6222-58 CT, arrêté du 15/03/78
	12.4 Aide aux postes des entreprises adaptées	R5213-74 à R5213-76

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Magalie BOUNAIX, responsable du département Economie et Territoires,
- Mme Gwenaelle BOISARD, responsable du département Accès à l'emploi,
- Mme Aline DU CREST, adjointe de la responsable du Pôle Travail,
- Mme Valérie GUERN, responsable du département Mutations économiques et Développement de compétences,
- M. Eric JANY, adjoint de la responsable du Pôle Travail,
- Mme Marie-France LUET, adjointe de la responsable du Pôle Travail,
- M. Henri MARIE, secrétaire général,
- M. Nicolas REMEUR, responsable du département Insertion Professionnelle,
- Mme Catherine TINDILLIERE, responsable du Pôle Travail.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à M. André LONGUET des DIGUERES, directeur régional adjoint, responsable du Pôle C, M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet des Hauts-de-Seine :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
13. Métrologie légale	13.1 attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	13.2 approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01
	13.3 injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
	13.4 délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
	13.5 dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-0387 du 03/05/01

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
13. Métrologie légale	13.6 aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62.3 arrêté du 31/12/01
	13.7 aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

Article 4

Sont exclus de la subdélégation consentie aux articles 1^{er} et 3 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en matière d'inspection de la législation du travail, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux, les présidents des associations des maires et les maires.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnés, sera adressée en même temps au préfet des Hauts-de-Seine.

Article 5

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet des Hauts-de-Seine.

Article 6

L'arrêté MCI n° 2013-16 du 8 juillet 2013 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 7

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Fait à Aubervilliers, le 09/10/2013

Pour le préfet et par délégation,
Le DIRECTEUR

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0151

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Marie JASOR, Roseline LAUBENEAU, Joseph VIDALLET, Stéphane PISTRE, Alexandre BACCHIERI- STADLER, Dorothee DEVEAUX, Anthony HERIAT, Anne HINSCHBERGER, Eric LE VAN QUANG, Florence ROLLAND, Sébastien SABAU, Mohamad NAIM, Yves SAGGIOVITZ, Clément TANGUY, Alain TRAN



Direction générale des Finances Publiques
Direction Régionale des Finances Publiques
d'Ile-de-France et du département de Paris
Service des impôts de entreprises
Paris 17ème Batignolles
6A Bvd de Reims
75844 Paris Cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Batignolles ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc JASOR, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de BATIGNOLLES PARIS 17ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;


3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom des agents	Prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LAUBENEAU	Roseline	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
VIDALLET	Joseph	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
BACCHIERI-STADLER	Alexandre	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
DEVEAUX	Dorothée	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
HERIAT	Anthony	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
HINSCHBERGER	Anne	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
LE VAN QUANG	Eric	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
ROLLAND	Florence	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
NAIM	Mohamad	Agent	2 000 €	-
SAGGIOVITZ	Yves	Agent	2 000 €	-
TANGUY	Clément	Agent	2 000 €	-
TRAN	Alain	Agent	2 000 €	-

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, Responsable du S/E 17^{ème} BATIGNOLLES

Bruno BONNET



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0152

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Pascal ORY, Annie GOURET, Bertrand GRELLIER, Hélène DE MONTLAS, Karine MARTIN, Viviane MERIN, Céline PURAVET, Véronique ADOLPHE, Hugues BENARD, Dominique DALOD, Sébastien DAUBARD, Caroline DE LANFRANCHI, Patrick GUILLIER, Sandrine KUHN, Stéphane LAPEYRE, Aude PAYAN, Emilie PETRY, Béatrice ROBIN, Corinne THILLOY



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE ET
DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle gestion fiscale paris nord-est
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 8ème MADELEINE
5, rue de Londres
75315 PARIS CEDEX 09

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème MADELEINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée, à compter du 1er juillet 2013, à M. ORY Pascal, inspecteur, fondé de pouvoir du responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Madeleine, et à Mme GOURET Annie, inspectrice, à l'effet de signer, en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
ORY Pascal GOURET Annie GRELLIER Bertrand DE MONTLAS Héléne	inspecteur	15 000 €	illimité	oui
MARTIN Karine MERIN Viviane PURAVET Céline	contrôleur	10 000 €	illimité	oui
ADOLPHE Véronique BENARD Hugues DALOD Dominique DAUBARD Sébastien DE LANFRANCHI Caroline GUILLIER Patrick KUHN Sandrine LAPEYRE Stéphane PAYAN Aude PETRY Emilie ROBIN Béatrice THILLOY Corinne	contrôleur	10 000 €	10 000 €	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er juillet 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,


Claude DUVERT